

Créer une plateforme d'échanges autour de la surveillance de la qualité et du traitement de l'eau potable entre parties prenantes et producteurs, distributeurs

Développer et favoriser les échanges avec les distributeurs d'eau et les autorités sanitaires suisses et françaises.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Léman est utilisé pour l'alimentation en eau potable par près d'un million de riverains. Les objectifs de protection des eaux du lac ont permis au cours des 60 dernières années d'améliorer la qualité des eaux du lac, de garantir et de maintenir un usage de l'eau pour la production d'eau potable moyennant un traitement approprié malgré l'apparition de nouveaux polluants comme les pesticides et autres produits de synthèse. Les différents acteurs impliqués dans le contrôle de la ressource et de l'eau potable s'efforcent en permanence à adapter la surveillance, en fonction de l'évolution des techniques d'analyse et de l'amélioration des connaissances sur les pressions.

Les échanges d'information, de savoir-faire au niveau des techniques d'analyses, des substances recherchées (pouvant être présentes) sont importants aussi bien au niveau du lac qu'en amont sur le bassin versant. La CIPEL en fonction des connaissances des problèmes rapportés aux niveau des groupes de travail, oriente les substances à rechercher dans les eaux du lac, mais n'a pas de contact direct avec les distributeurs d'eau chargés également des contrôles analytiques. Le Conseil scientifique de la CIPEL comportait par le passé des membres présents dans les services de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et/ou les distributeurs d'eau, mais ce n'est plus le cas depuis 2019.

Il n'existe actuellement pas d'instance ou de plateforme chargée de faire le relais entre les recherches réalisées sur les eaux du lac et les producteurs/distributeurs d'eaux qui pourraient être intéressés par l'évolution des recherches sur la qualité des eaux du lac.

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

1. Mettre en place la liste des acteurs (producteurs/distributeurs d'eau et les autorités sanitaires suisses et française) avec leurs coordonnées. Définition d'une lettre type pour la communication annuelle par la CIPEL des informations pertinentes et des résultats analytiques des eaux du lac auprès de ces acteurs.
2. Incitation à intégrer explicitement la ressource Léman dans les schémas stratégiques d'approvisionnement en eau potable des parties prenantes.
3. Organisation d'un colloque binational, tous les 3 à 4 ans sur l'évolution de la qualité des eaux du lac, les enjeux et risques associés à l'exploitation en eau potable des eaux du lac et sur les problématiques rencontrées par les utilisateurs en lien avec les contrôles sanitaires (eau potable, eau de baignade, bloom algal).